



DÉPARTEMENT de la  
Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 21 DÉCEMBRE 2023

#### DATE DE CONVOCATION

15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-et-un décembre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Dominique JANIN), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Simon GEVREY, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO, à partir de 18h35), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient absents : Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Dominique JANIN (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Martial MATHIRON, à partir de 18h35), Mme Stéphanie PEPIN (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

21/12/2023/10

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE</b> : 36
<b>PRÉSENTS</b> : 22
<b>VOTANTS</b> : 30

**Objet** : Projet de labellisation « France services Côte-d'Or » de la « France services » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : Convention avec le Département de la Côte-d'Or

**Vu**, la délibération n°15/07/2021/17 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2021, validant la création d'une Maison France Services, dans les locaux de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), situés au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS,

**Vu**, la labellisation en janvier 2022 de la structure France services de la Plaine Dijonnaise délivrée par Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or,

Par courrier en date du 06 juillet 2022, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (CD 21), propose une labellisation « France services Côte-d'Or » de la « France services de la Plaine Dijonnaise ».

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Ouverte depuis le 28 février 2022, notre « France services » travaille en étroite collaboration avec ses partenaires dont :

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Cap Emploi et les Finances publiques (DGFIP) pour les partenaires socles, qui assurent des permanences régulières,
- Bourgogne Energie Renouvelable (BER) qui assure les permanences France Rénov', pour les partenaires complémentaires,
- Le CD 21, dont les Conseillers numériques proposent des ateliers de formation au numérique.

Une convention bipartite (jointe en annexe) vise à proposer, au plus près des habitants, une offre globale garantissant l'accès aux droits, l'inclusion numérique et un accompagnement social.

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'engage à :

- Maintenir des liens entre l'Espace Solidarité Côte-d'Or (ESCO) et les services concernés de la CCPD,
- Participer au déploiement de l'itinérance de la France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise sur les vingt-deux communes de son territoire,
- Orienter les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui en ont besoin vers la France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise,
- Accueillir si besoin, les conseillers « France services » au sein de l'ESCO à GENLIS,
- Sensibiliser, voire former, les agents « France services Côte-d'Or » de la Plaine Dijonnaise sur la législation et les dispositifs de l'action sociale départementale, notamment concernant le handicap,
- Le Département s'engage à étudier avec son partenaire, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, la mise en place d'une consultation juridique par un avocat au sein de la France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise,
- Animer et coordonner des espaces numériques sur la Plaine Dijonnaise,
- Apporter un soutien financier à la CCPD pour des dépenses concernant l'équipement mobilier et informatique de la France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise (à hauteur de 50% d'un plafond de dix mille euros), concernant l'équipement mobilier et informatique de la France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise,
- Mettre à disposition de la France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise des outils numériques pour l'organisation d'ateliers sur leurs usages.

De son côté, la CCPD s'engage à :

- Assurer l'accueil, l'accompagnement, et en tant que de besoin, l'orientation du public se présentant à la France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise,
- Concevoir avec l'ESCO à GENLIS, une offre de conférence thématique sur la question de l'accès aux droits, à destination des habitants de la Plaine Dijonnaise,

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- Assurer si besoin, une présence des conseillers France services au sein de l'ESCO à GENLIS,
- Informer le public des participations financières attribuées par le CD 21 sur les supports de communication et mettre en place la signalétique « France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise » sur les locaux concernés,
- Faire bon usage des outils numériques mis à disposition gratuitement par le CD 21,
- Fournir, à l'État et au CD 21, les statistiques comprenant les indicateurs relatifs à l'activité de la France services Côte-d'Or de la Plaine Dijonnaise.

La labellisation France services Côte-d'Or permettra également de :

- Bénéficier gratuitement des services des conseillers numériques du CD 21 pour l'animation d'ateliers numériques à destination des usagers de la France services,
- Faciliter le déploiement de la France services sur le territoire de la Plaine Dijonnaise,
- Garantir l'accompagnement global des habitants du territoire dans leur parcours d'accès aux droits, par le partenariat étroit des conseillers France services et des travailleurs sociaux du CD 21.
- Les moyens supplémentaires mis en œuvre par le CD 21, par cette labellisation France services Côte-d'Or, vont permettre d'accélérer le déploiement de la « France services » sur le territoire de la Plaine Dijonnaise,

**Considérant** les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe de labellisation « France services Côte-d'Or » de la « France services de la Plaine Dijonnaise », et la convention correspondante avec le Département de la Côte-d'Or,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 décembre 2023

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER